

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 377

25 mai 2000

SOMMAIRE

British and Continental Union Limited S.A., Luxembourg	page	18050	Finance & Ventures S.A., Luxembourg	18078
Carlisle Finance & Participations S.A., Luxembg		18053	Financial Corporation of the Middle East S.A., Luxembourg	18078
Carlisle Finance S.A., Luxembourg		18052	Finmedia S.A.	18078
CARPINTEX, Carpets and International Textiles S.A.H., Luxembourg	18053,	18054	Finoblig S.A. & Cie, S.C.A., Luxembourg	18068
Ceresole Reale Immobilière S.A., Luxembourg ..	18053		Finsign S.A., Luxembourg	18079
Cerilly Invest S.A., Luxembourg	18053		First National Holding S.A., Luxembourg	18081
Chase Capital Holdings Limited, Luxembg	18050,	18054	Five Arrows Fund Management S.A., Luxembourg	18079
Codone Holding S.A., Panama	18056		Fontainbleu S.A., Luxembourg	18081
Colors Company, S.à r.l., Luxembourg ..	18058,	18059	F.P. Bodet Construction, S.à r.l., Luxembourg ...	18082
Compagnie Financière des Vénéties S.A., Luxembourg	18059,	18060	Fullsteel Trading S.A., Luxembourg	18082
Corra, S.à r.l., Luxembourg	18057,	18058	G.A.C. Trust Holding S.A., Luxembourg	18083
Covesco S.A., Luxembourg	18052		GENAVIA, Luxembourg General Aviation S.A., Luxembourg	18084
Cristim, S.à r.l., Grevenmacher	18063		Germin Invest S.A., Luxembourg	18083,
Dartis S.A.H., Luxembourg	18063		Global Concept Holding S.A., Luxembourg	18085
Delight, S.à r.l., Luxembourg	18060		Greendown Luxembourg, S.à r.l., Windhof	18082,
De Luxe Holding S.A., Luxembourg	18061,	18062	Grosso, S.à r.l., Fentange	18089
DePfa European Property Holding NR. 1 S.A., Luxembourg	18064		Harmonie S.A., Luxembourg	18086,
Deuton S.A., Luxembourg	18063		Hathor S.A., Luxembourg	18089
Diététique et Santé S.A., Luxembourg	18065		Haussmann Holding S.A., Luxembourg	18089
Diet Invest S.A., Luxembourg	18063		Haykal S.A., Luxembourg	18090
Disco Le Byblos, S.à r.l., Luxembourg	18062		Hodinh S.A., Luxembourg	18088
Domkin Overseas Investment S.A., Luxembourg	18065		H2O Investissements et Finance S.A., Luxembourg	18084,
Dorothy Holding S.A., Luxembourg	18067		Holivet S.A., Luxembourg	18090
EBS Dealing Resources International Limited, Company limited by shares, London ..	18067,	18068	Horizon Sport Finance S.A., Luxembourg	18090
Edouard Roloux Luxembourg S.A., Windhof	18066,	18067	HTT Enterprise S.A., Luxembourg	18089
Eifan (Holdings) S.A., Luxembourg	18068		IDE Investment Trust S.A., Luxembourg	18090
Eridan S.A., Soparfi, Luxembourg	18069		ILS Holding S.A., Luxembourg	18090,
Estelle Investment S.A., Luxembourg	18068		Immogolf S.A., Luxembourg	18091,
Eurimar S.A., Luxembourg	18069		Interestate Investment S.A., Luxembourg	18093
Euro-Matériaux S.A., Luxembourg	18071,	18072	Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains	18093
Euronet Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18070		International Méridiane Finance S.A.H., Luxembourg	18092,
European Immobilière, S.à r.l., Luxembg	18072,	18073	International Petrochemical Advisors S.A., Luxembourg	18065,
European Shipping Holding S.A., Luxembg	18069,	18070	International Sponsoring Finance and Consulting S.A., Luxembourg	18094
Faircross S.A., Luxembourg	18075,	18076	ISS Servisystem Luxembourg S.A., Luxbg	18094,
Ferroknepper Buderus S.A., Esch-sur-Alzette ...	18077		Jeerado Holding S.A., Luxembourg	18094
Fimaco S.A., Luxembourg	18070		Juliette Invest S.A., Luxembourg	18093
Fimbert S.A., Luxembourg	18073		Khathal S.A., Junglinster	18095,
Finacap Holding S.A., Luxembourg	18073,	18074	Petrochemical Advisors S.A., Luxembourg	18065
Finality Finance & Co. S.A., Luxembourg	18077		Technotel, S.à r.l., Luxembourg	18074,
Finance Service S.A., Luxembourg	18077			18075

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 2.642.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 1999, le mandat du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour *BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED*
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12442/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 73.205.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of January.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of the company CHASE Capital HOLDINGS LIMITED, RC Luxembourg section B number 73.205, incorporated in England and Wales and whose principal office and effective place of management were transferred to L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, pursuant to a shareholders meeting held on November 19, 1999, not yet published in the Mémorial C (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting is presided by Mr Timothy Brooke, book auditor, residing in Steinsel.

The chairman appoints as secretary Mr George Marios Prantzios, company lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Steichen, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the associates present as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the associates shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda:

(1) The authorised share capital of the company to be increased by USD 2,000,000,000.- to USD 2,000,200,000.- by the creation of an additional 200,000,000 shares of USD 10.- each ranking pari passu in all respects as one class of shares with the existing shares in the capital of the company;

(2) a) The directors to be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the company to allot relevant securities (as defined for the purposes of the relevant Companies Act) up to a maximum nominal amount of USD 2,000,000,000.-;

b) The authority to expire on the day five years after the passing of this resolution;

c) The preferential subscription right of the existing shareholders to be waived; and

d) The company may before this authority expires make an offer or agreement which would or might require relevant securities to be allotted under this authority after it expires.

(3) That the existing article 3 of the articles of association of the company be deleted and replaced by the following new article 3:

«The authorised share capital of the Company is USD 2,000,200,000.- divided into 200,020,000 ordinary shares of USD 10.- each and the issued share capital is USD 2,000,200,000.-»

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The Meeting decides:

(1) The authorised share capital of the company to be increased by USD 2,000,000,000.- to USD 2,000,200,000.- by the creation of an additional 200,000,000 shares of USD 10.- each ranking pari passu in all respects as one class of shares with the existing shares in the capital of the company;

(2) a) The directors to be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the company to allot relevant securities (as defined for the purposes of the relevant Companies Act) up to a maximum nominal amount of USD 2,000,000,000.-;

b) The authority to expire on the day five years after the passing of this resolution;

c) The preferential subscription right of the existing shareholders to be waived; and

d) The company may before this authority expires make an offer or agreement which would or might require relevant securities to be allotted under this authority after it expires.

Second resolution

As a consequence, the Meeting decides to amend Article 3 of the Bylaws of the Corporation which shall read as follows:

«The authorised share capital of the Company is USD 2,000,200,000.- divided into 200,020,000 ordinary shares of USD 10.- each.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about fifty thousand Luxembourg francs.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société CHASE Capital HOLDINGS LIMITED, R.C. Luxembourg section B numéro 73.205, constituée en Angleterre et Pays de Galles, et dont le principal établissement et le siège de direction effective ont été transférés à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, suivant assemblée des actionnaires tenue le 19 novembre 1999, non encore publié au Mémorial C (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Timothy Brooke, book auditor, demeurant à Steinsel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur George Marios Prantzos, company lawyer, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les associés présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

(1) D'augmenter le capital social autorisé de la Société d'un montant de USD 2.000.000.000,- (deux milliards de dollars américains) jusqu'à concurrence d'un montant de USD 2.000.200.000,- (deux milliards deux cent mille dollars américains) par la création de 200.000.000 (deux cents millions) d'actions nouvelles d'une valeur de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et formant ensemble une seule classe d'actions.

(2) a) Autoriser de manière générale et inconditionnelle les administrateurs à exercer les pouvoirs de la Société en vue d'attribuer les titres afférents (tels que définis dans les lois sur les sociétés y relatives) jusqu'à concurrence d'un montant maximum de USD 2.000.000.000,-;

b) Limiter l'autorisation à une période de 5 années à partir de la date de la présente assemblée;

c) Renonciation de la part des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel;

d) D'autoriser la Société avant l'expiration de ce pouvoir, à émettre une offre ou s'engager à ce que les titres y relatifs soient attribués après que ce pouvoir ait expiré.

(3) Modifier l'Article 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social autorisé de USD 2.000.200.000,- (deux milliards deux cent mille dollars américains) représenté par 200.020.000 (deux cents millions et vingt mille) actions de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et formant ensemble une seule classe d'actions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

(1) D'augmenter le capital social autorisé de la Société d'un montant de USD 2.000.000.000,- (deux milliards de dollars américains) jusqu'à concurrence d'un montant de USD 2.000.200.000,- (deux milliards deux cent mille dollars

américains) par la création de 200.000.000 (deux cents millions) d'actions nouvelles d'une valeur de USD 10,- (dix dollars américains) chacune conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et formant ensemble une seule classe d'actions.

(2) a) D'autoriser de manière générale et inconditionnelle les administrateurs à exercer les pouvoirs de la Société en vue d'attribuer les titres afférents (tels que définis dans les lois sur les sociétés y relatives) jusqu'à concurrence d'un montant maximum de USD 2.000.000.000,-;

b) Limiter l'autorisation à une période de 5 années à partir de la date de la présente assemblée.

c) De prendre acte de la renonciation de la part des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

d) D'autoriser la Société, avant l'expiration de ce pouvoir, à émettre une offre ou s'engager à ce que les titres y relatifs soient attribués après que ce pouvoir ait expiré.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'Article 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social autorisé de USD 2.000.200.000,- (deux milliards deux cent mille dollars américains) représenté par 200.020.000 (deux cents millions et vingt mille) actions de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et formant ensemble une seule classe d'actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Brooke, M. Prantzios, A. Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2000, vol. 508, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12463/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CARLISLE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.360.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 février 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CARLISLE FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 21 février 2000, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- décision d'accepter la démission de Monsieur Cornelius Bechtel, de son poste d'administrateur;
- décharge a été donnée à l'administrateur sortant pour la période de son mandat;
- décision a été prise de nommer M. Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich en remplacement de l'administrateur sortant.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12464/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

COVESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.929.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2000.

Signature.

(12482/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

18053

CARLISLE FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.359.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 février 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CARLISLE FINANCE & PARTICIPATIONS S.A. tenue à Luxembourg, le 21 février 2000, que:

- il a été fait abstraction aux délais et formalités de convocation;
- décision d'accepter la démission de Monsieur Cornelius Bechtel, de son poste d'administrateur;
- décharge a été donnée à l'administrateur sortant pour la période de son mandat;
- décision a été prise de nommer M. Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich en remplacement de l'administrateur sortant.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12465/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CERESOLE REALE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.252.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société CERESOLE REALE IMMOBILIERE S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 1^{er} février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société CERESOLE REALE IMMOBILIERE S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12471/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CERILLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.478.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société CERILLY INVEST S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 19 janvier 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société CERILLY INVEST S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12472/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A. Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.816.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signatures.

(12466/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A. Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.816.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signatures.

(12467/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A. Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.816.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signatures.

(12468/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A. Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.816.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue le 16 novembre 1999 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes et de Messieurs Jean Quintus et Bernard Ewen, Administrateurs.

L'Assemblée prend acte la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés et demeurant à Luxembourg au poste d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12469/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 73.205.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of January.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster.

There appeared:

Mr Alain Steichen, docteur en droit, residing at Luxembourg,
acting as the representative of the board of directors of the company CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED RC Luxembourg section B number 73.205, incorporated in England and Wales and whose principal office and effective place of management is at L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, pursuant to a resolution of the board of directors dated January 25, 2000.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company CHASE Capital HOLDINGS LIMITED, is incorporated in England and Wales and whose principal office and effective place of management were transferred to Luxembourg, pursuant to a shareholders meeting held on November 19, 1999, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalised.

2. Pursuant to article three of the Articles of Incorporation, the authorised share capital of the Company is USD 2,000,200,000.- divided into 200,020,000 ordinary shares of USD 10.- each.

3. In its meeting of January 25, 2000, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by USD 2,000,000,000.-, so as to raise the capital from its present amount of USD 200,000.- to USD 2,000,200,000.-, by the creation and the issue of 200,000,000 new ordinary shares with a par value of USD 10.- each.

The new shares have been fully paid up by the company CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL FINANCE Ltd, having its registered office in New York, 270, Park Avenue (U.S.A.), by the transfer of all the assets and liabilities of the company CHASE MANHATTAN (UK) HOLDINGS LIMITED, having its registered office in London EC2Y 5AJ, 125, London Wall (United Kingdom), this new shares are evaluated at USD 2,000,000,000.-.

This transfer is certified by a report of the independant «Réviseur d'entreprises» Mr Christian Billon, Luxembourg, 398, route d'Esch, and the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Based on our work performed, we do not have any observation to be made about the contribution's value which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued. Luxembourg, January 25, 2000.»

This report, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

As a consequence of such increase of capital, article three of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«The authorised and issued share capital of the Company is USD 2,000,200,000.-, divided into 200,020,000 ordinary shares of USD 10.- each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two hundred and sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 80,000,000,000.- LUF.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies, the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

A comparu:

Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED, R.C. Luxembourg section B numéro 73.205, constituée en Angleterre et Pays de Galles, et dont le principal établissement et le siège de direction effective sont à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration en sa réunion du 25 janvier 2000.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED, est installée en Angleterre et Pays de Galles, et dont le principal établissement et le siège de direction effective ont été transférés à Luxembourg, suivant assemblée des actionnaires tenue le 19 novembre 1999, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore formalisé.

2. Conformément à l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à USD 2.000.200.000,- composé de 200.020.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 10,- chacune.

3. En sa réunion du 25 janvier 2000, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 2.000.000.000,-, pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de USD 200.000,- à USD 2.000.200.000, par la création et l'émission de 200.000.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- chacune.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par la société CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL FINANCE Ltd, ayant son siège social à New York, 270, Park Avenue (U.S.A.), moyennant l'apport de tous les actifs et passifs de la société CHASE MANHATTAN (UK) HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Londres EC2Y 5AJ, 125, London Wall (Royaume-Uni), ces actions nouvelles sont évaluées à USD 2.000.000.000,-.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Christian Billon, Luxembourg, 398, route d'Esch, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on our work performed, we do not have any observation to be made about the contributions value which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued.

Luxembourg, January 25, 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social autorisé et souscrit de USD 2.000.200.000,- représenté par 200.020.000 actions ordinaires de USD 10,- chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 80.000.000.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 janvier 2000, vol. 508, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12473/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CODONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: République de Panama, Panama.

L'an deux mille, le seize février.

Par devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CODONE HOLDING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée originellement à la suite d'une scission sous la dénomination de POLYBOX S.p.A. STABILIMENTO MILANO suivant acte reçu par le Dr Giuseppe Antonio Masini, notaire de résidence à Milan, en date du 15 février 1996 sous le numéro de répertoire 46899/7961, acte enregistré à Milan, le 16 février 1996 sous le numéro 5028, Série 1/A, des Actes Publics. La société a adopté sa dénomination sociale actuelle et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Masini, en date du 27 avril 1998, sous le numéro de répertoire 50608/9150, acte enregistré à Milan, le 12 mai 1998 sous le numéro 15941, Série 1/A des Actes publiés. Enfin le siège social a été transféré d'Italie au Luxembourg suivant acte reçu par ledit notaire Masini, en date du 8 juillet 1998, respectivement par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 745 du 15 octobre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.603.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Sonia Rabuiti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. - Transfert du siège social et du siège administratif de la société de Luxembourg au Panama, sans dissolution préalable, et transformation simultanée de la société en une société de droit de la République de Panama selon les termes de la loi de la République de Panama, un tel transfert n'impliquant ni légalement ni fiscalement la constitution d'une nouvelle société.

II. - Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge.

III. - Nomination comme administrateurs:

- Monsieur Pablo J. Espino, administrateur de sociétés, demeurant à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama,

- Madame Adelina M. De Estribi, administrateur de sociétés, demeurant à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama,

- Madame Aida May Biggs, administrateur de sociétés, demeurant à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama.

IV. - Pouvoirs à Monsieur Pablo J. Espino, préqualifié, d'établir, dans le cadre du transfert du siège social prémentionné, un certificat de domiciliation d'après le droit applicable de la République du Panama, et d'établir en tant que fondateur un certificat de constitution tel qu'il appartiendra.

Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

La présente assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et le siège administratif de la société de Luxembourg, 207, route d'Arlon au Panama, sans dissoudre la société, et de transformer simultanément la société en une société de droit de la République de Panama, un tel transfert n'impliquant ni légalement ni fiscalement la constitution d'une nouvelle société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur donne décharge.

Troisième résolution

- Monsieur Pablo J. Espino, administrateur de sociétés demeurant à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama,
 - Madame Adelina M. De Estribi, administrateur de sociétés, demeurant à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama,
 - Madame Aida May Biggs, administrateur de sociétés, demeurant à Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Pablo J. Espino, demeurant à c/o Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16, Panama, République de Panama, d'établir, dans le cadre du transfert du siège social prémentionné, un certificat de domiciliation d'après le droit applicable du Panama, et d'établir en tant que fondateur un certificat de constitution tel qu'il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon afin d'effectuer toutes formalités décodant des présentes au Grand-Duché de Luxembourg, notamment les formalités de radiation au registre de commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, C. Folmer, S. Rabuiti, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 février 2000, vol. 349, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2000.

H. Beck.

(12475/201/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CORRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22A, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.761.

L'an deux mille, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Madame Murielle Corra, gérante de sociétés, demeurant à F-57390 Russange, 3, place du 10 mai 1940;
2. - Monsieur Marc Hobscheit, commerçant, demeurant à L-2531 Luxembourg, rue Franz Seimetz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CORRA, S.à r.l., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 22A, avenue de la Porte-Neuve, (R.C. Luxembourg B numéro 67.761), a été constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, à la date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 169 du 15 mars 1999.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- Frs.) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants sub 1.- et sub 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Marc Hobscheit, préqualifié, cède par les présentes:

- vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Murielle Corra, préqualifiée, qui accepte, au prix de cent mille francs (100.000,- frs.).

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article cinq (5) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- Frs.) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par Madame Murielle Corra, gérante de sociétés, demeurant à F-57390 Russange, 3, place du 10 mai 1940.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Corra, M. Hobscheit, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2000, vol. 508, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12480/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CORRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22A, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12481/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

COLORS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.964.

L'an deux mille, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COLORS COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 66.964, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 24 du 15 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial C. numéro 134 du 3 mars 1999.

L'assemblée est composée de:

1. - La société anonyme SAFE SIDE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Monsieur Robert Seddio, employé privé, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. - La société de droit italien GAIA S.S., ayant son siège social à Turin, Corso Taranton 19/ A (Italie), ici représentée par Monsieur Robert Seddio, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent vingt et un millions sept cent mille francs luxembourgeois (221.700.000,- LUF), pour le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-quatre millions neuf cent mille francs luxembourgeois (264.900.000,- LUF) à quarante-trois millions deux cent mille francs luxembourgeois (43.200.000,- LUF) par remboursement:

- de quatre cent huit mille francs luxembourgeois (408.000,- LUF) à l'associée SAFE SIDE S.A., prédésignée, et par annulation de cent soixante-dix (170) parts sociales de la société COLORS COMPANY, S.à r.l. détenues par l'associée SAFE SIDE S.A.;

- de deux cent vingt et un millions deux cent quatre-vingt-douze mille francs luxembourgeois (221.292.000,- LUF) à l'associée GAIA S.S., prédésignée, et par annulation de quatre-vingt-douze mille deux cent cinq (92.205) parts sociales de la société COLORS COMPANY, S.à r.l., détenues par l'associée GAIA S.S., prédésignée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-trois millions deux cent mille francs luxembourgeois (43.200.000,- LUF), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales de deux mille quatre cents francs luxembourgeois (2.400,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Seddio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2000, vol. 508, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12476/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

COLORS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12477/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

L'an deux mille, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Modification du dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»

2. - Délégation de pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de régler les pouvoirs des administrateurs de la société comme suit:

1. - Monsieur Giorgio Bisotto, entrepreneur, demeurant à L-1148 Luxembourg, 32, rue Jean l'Aveugle, pouvoir de signature de type A;

2. - Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, pouvoir de signature de type B;

3. - Monsieur Georges Diederich, employé communal, demeurant à Esch-sur-Alzette, pouvoir de signature de type B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2000, vol. 508, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12478/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12479/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DELIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

L'an deux mille, le onze janvier.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Mike Pena, employé privé, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 159, avenue L. Salenty, 159,

2) Monsieur Daniel Schreiner employé privé, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, allée des Poiriers;

3) Mademoiselle Jasmine Don, étudiante, demeurant à L-8371 Hobscheid, 11, rue de Koerich;

les comparants sub 1) et 2) agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée DELIGHT, S.à r.l., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1997, page 23307, modifiée suivant acte du même notaire en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C de l'année 1999, page 5889,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

a) par acte sous seing privé en date du 22 novembre 1999, dont une copie restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles, Monsieur Marie-Albert Loutsch, commerçant, demeurant à L-2135 Luxembourg, 99, Fonds St. Martin, a déclaré céder et transporter à Monsieur Mike Pena, préqualifié et ce-acceptant, les deux cent cinquante (250) parts sociales lui ayant appartenu dans la susdite société;

b) par acte sous seing privé en date du 20 décembre 1999, dont une copie restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles, Monsieur Mike Pena, prénommé, a déclaré céder et transporter à Monsieur Daniel Schreiner, préqualifié et ce-acceptant, cent (100) parts sociales de la susdite société;

que suite aux deux cessions qui précèdent, les parts sociales de la société à responsabilité limitée DELIGHT, S.à r.l., étaient réparties comme suit:

- Monsieur Mike Pena possédait deux cent cinquante (250) parts sociales;
- Monsieur Daniel Schreiner possédait deux cent cinquante (250) parts sociales;

c) par les présentes, Monsieur Daniel Schreiner, prénommé, déclare céder et transporter à Mademoiselle Jasmine Don, prénommée et ce-acceptant, les deux cent cinquante (250) parts lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de toutes les cessions de parts qui précèdent a été réglé entre parties, dont quittance.

Ces cessions de parts sont présentement acceptées au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil, par son gérant administratif, Monsieur Mike Pena, prénommé.

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales de la société à responsabilité limitée DELIGHT, S.à r.l., d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

a) Monsieur Mike Pena possède deux cent cinquante parts sociales	250
b) Mademoiselle Jasmine Don possède deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Messieurs Marie-Albert Loutsch et Daniel Schreiner ne font plus partie de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants Mike Pena et Jasmine Don, prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes, concernant la gérance de la société:

1. Sont acceptées les démissions de tous les gérants actuels de la société; décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat;
 2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Mike Pena, prénommé;
 3. Est nommée gérante administrative de la société, Mademoiselle Jasmine Don, prénommée;
 4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec celle de la gérante administrative;
 5. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Pena, D. Schreiner, J. Don, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2000, vol. 601, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 1^{er} février 2000.

M. Cravatte.

(12485/205/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. DE LUXE S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 9.046.

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE LUXE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 9.046,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 1970, publié au Mémorial C, numéro 148 du 7 septembre 1970,

les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, préqualifié, en date du 30 décembre 1971, publié au Mémorial C, numéro 69 du 20 mai 1972,

les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 4 janvier 1982, publié au Mémorial C, numéro 81 du 16 avril 1982 et

- en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 146 du 1^{er} avril 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant

l'intégralité du capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la raison sociale en DE LUXE HOLDING S.A.

Modification de l'article 1^{er} des statuts y afférent;

2) Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée.

Modification de l'article 1^{er} des statuts y afférent;

3) Suppression de l'article 7 des statuts.

Renumérotation des articles 8 à 12.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en DE LUXE HOLDING S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** «Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de DE LUXE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée de vie de la société en durée illimitée, de sorte que l'article premier (1^{er}) - troisième (3^{ème}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 3^{ème} alinéa.** La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article sept (7) des statuts, de sorte que les articles huit (8) à douze (12) des statuts sont renumérotés de sept (7) à onze (11).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2000, vol. 856, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2000.

F. Kessler.

(12486/219/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DE LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 9.046.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 février 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2000.

F. Kessler.

(12487/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DISCO LE BYBLOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 3, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 33.494.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 22 février 2000 de la société DISCO LE BYBLOS, S.à r.l., il a été décidé:

- de la démission de Madame Dominique Picard, Commerçante, demeurant à Pontpierre en tant que Gérante avec date effective au 22 février 2000;

- Monsieur Rob Pascal, restaurateur, demeurant à Luxembourg, assumera seul la fonction de gérant.

Décharge pleine et entière est donnée à la gérante sortante pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 22 février 2000.

DISCO LE BYBLOS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12492/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

CRISTIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 39.655.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 3 mars 1992, acte publié au Mémorial C, n° 342 du 8 août 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 novembre 1992, acte publié au Mémorial C, n° 52 du 4 février 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 41 du 26 janvier 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 janvier 1997, acte publié au Mémorial C, n° 235 du 14 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRISTIM, S.à r.l.
KPMG EXPERTS-COMPTABLES
Signature

(12483/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DARTIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.383.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2000.

Signature.

(12484/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DEUTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.996.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 juin 1999

Suite à la démission de Monsieur Olivier Cizeron, Administrateur, Monsieur Norbert Schmitz a été coopté Administrateur. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la Société
DEUTON S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12489/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DIET INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 1999

Ratification de la cooptation de M. Karl Guenard et décharge est accordée à Yves Chezeaud jusqu'au 24 décembre 1998, date de sa démission.

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Messieurs Norbert Werner et Norbert Schmitz sont nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Olivier Cizeron et Pierre Delandmeter démissionnaires.

Monsieur Eric Herremans est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur François Sinner démissionnaire.

Le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la Société
DIET INVEST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12490/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING NR. 1 S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxemburg, 18, rue Dicks.

Im Jahrezweitausend, den zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Pascale Le Denic, Privatbeamtin, wohnhaft in Thionville (Frankreich),

handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., mit Sitz zu L-1471 Luxemburg, 18, rue Dicks, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 931 vom 7. Dezember 1999;

auf Grund einer Vollmacht ihr erteilt durch den Verwaltungsrat gemäß Beschluß durch Rundschreiben vom 15. Dezember 1999 respektive vom 16. Dezember 1999, diese Beschlüsse und Vollmacht, von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu dokumentieren wie folgt:

I. - Daß das gezeichnete Aktienkapital der vorbezeichneten Aktiengesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A. sich augenblicklich auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) beläuft, eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Stückaktien ohne Nennwert, alle voll eingezahlt.

II. - Daß gemäß Artikel fünf der Satzungen, das genehmigte Kapital der Gesellschaft auf einundzwanzig Millionen siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 21.750.000,-) festgesetzt wurde und der Verwaltungsrat ermächtigt wurde über die Verwirklichung dieser Kapitalerhöhung zu beschließen, wobei Artikel fünf der Satzungen nach einer durchgeführten Kapitalerhöhung als automatisch angepaßt anzusehen ist.

III. - Daß der Verwaltungsrat, in Gemäßheit der ihm durch Artikel drei der Satzungen erteilten Vollmachten, beschlossen hat eine erste Teilerhöhung des Aktienkapitals zu verwirklichen und zwar um den Betrag von achthunderttausend Euro (EUR 800.000,-), um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auf eine Million achthunderttausend Euro (EUR 1.800.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von vierhunderttausend (400.000) neuen Stückaktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Aktien.

IV. - Daß gemäß den an den Verwaltungsrat erteilten Ermächtigungen und in Gemäßheit von Artikel fünf der Satzung, der Verwaltungsrat die Zeichnung der vierhunderttausend (400.000) neuen Stückaktien angenommen hat, dieselben wurden voll in bar durch die bestehenden Aktionäre proportional zu den von ihnen gehaltenen Aktien eingezahlt auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1. S.A., so daß die Summe von achthunderttausend EURO (EUR 800.000,-) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch Vorzeigen der Zeichnungs- und Einzahlungsbelege nachgewiesen wurde.

V. - Daß zufolge dieser ersten Teilerhöhung des Aktienkapitals Artikel fünf der Satzungen abgeändert wird und nunmehr folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 5. Kapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt eine Million achthunderttausend Euro (EUR 1.800.000,-), eingeteilt in neunhunderttausend (900.000) Stückaktien ohne Nennwert. Diese Aktien sind voll eingezahlt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren vom Datum der Veröffentlichung der Gründungsurkunde im Mémorial C gerechnet, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise um bis zu neunzehn Millionen neunhundertfünfzigtausend Euro (EUR 19.950.000,-) auf einundzwanzig Millionen siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 21.750.000,-) (genehmigtes Kapital) zu erhöhen. Die Kapitalerhöhungen werden durchgeführt durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien und die Zahlung auf die Aktien, entgegenzunehmen.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka vierhundertundneunzigtausend Luxemburger Franken (LUF 410.000,-) geschätzt.

Zum Zwecke der Einregistrierung entspricht die Kapitalerhöhung zweiunddreissig Millionen zweihunderteinundsiebzigtausendneunhundertzwanzig Luxemburger Franken (LUF 32.271.920,-).

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Le Denic, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2000, vol. 847, fol. 45, case 9. – Reçu 322.719 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 4. Februar 2000.

J.-J. Wagner.

(12488/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DIETETIQUE & SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 1999

Ratification de la cooptation de M. Karl Guenard et décharge est accordée à Yves Chezeaud jusqu'au 24 décembre 1998, date de sa démission.

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Messieurs Norbert Werner et Norbert Schmitz sont nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Olivier Cizeron et Pierre Delandmeter démissionnaires.

Monsieur Eric Herremans est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur François Sinner démissionnaire.

Le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la Société
DIETETIQUE & SANTE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12491/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DOMKIN OVERSEAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2000

Les nominations de MM. Benoît Georis, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor en tant qu'administrateurs de la société DOMKIN OVERSEAS INVESTMENT S.A. sont acceptées en remplacement des mandats d'administrateurs de M. Emile Wirtz, de la société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION.

La nomination de la société WOOD, APPLETON, OLIVIER & CO. S.A. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société DOMKIN OVERSEAS INVESTMENT S.A. est acceptée en remplacement du mandat de la M. Albert Schumacker, demeurant à Luxembourg.

Le siège social de la société DOMKIN OVERSEAS INVESTMENT S.A. est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait
E. Brouillet

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12493/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**INTERNATIONAL PETROCHEMICAL ADVISORS S.A., Société Anonyme,
(anc. DRAGON FLY HELICOPTERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.629.

L'an deux mille, le quatre février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DRAGON FLY HELICOPTERS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B numéro 69.629, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 530 du 10 juillet 1999, ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

L'assemblée est présidée par Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra Manti-Marteaux, employée privée, demeurant à Terville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en INTERNATIONAL PETROCHEMICAL ADVISORS S.A.
- 2) Modification afférente de l'article premier des statuts.
- 3) Suppression du deuxième alinéa de l'article quatre des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en INTERNATIONAL PETROCHEMICAL ADVISORS S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INTERNATIONAL PETROCHEMICAL ADVISORS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article quatre des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, S. Manti-Marteaux, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2000, vol. 508, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12495/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

L'an deux mil, le trois février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-3801 Schifflange, 115, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 11544,

et modifiée suivant acte reçu par le même notaire, le 15 mars 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 13750.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Gougeot Jacques, administrateur, demeurant à F-St. Pancke.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de Schifflange à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er}, des statuts de la Société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Schifflange, à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Windhof.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Gougoet, R. Gierenz, J. Hammerel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2000, vol. 847, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 février 2000.

C. Doerner.

(12498/209/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2000.

C. Doerner.

(12499/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

DOROTHY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.953.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie le 16 février 2000 à Luxembourg, au siège social, a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1996 et a nommé en son remplacement M. Michèle Romerio, comptable, domicilié professionnellement à CH-6582 Pianezzo/Carabella comme nouveau commissaire aux comptes.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12494/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED, Company limited by shares,
(anc. CITICORP DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED).**

Siège social: London WC2A 3LJ, 55-56 Lincoln's Inn Fields.

Registered in England and Wales n° 266 98 61.

Succursale: Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 56.332.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 28 octobre 1999:

- que les pouvoirs de M. Wim Thuy en tant que gérant de la succursale de Luxembourg ont été révoqués;

- que la succursale de Luxembourg a été transférée au 6, place de Nancy.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12496/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED, Company limited by shares,
(anc. CITICORP DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED).**

Siège social: London WC2A 3LJ, 55-56 Lincoln's Inn Fields.

Registered in England and Wales n° 266 98 61.

Succursale: Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 56.332.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 10 janvier 2000:

- que M. John Capuano a été nommé gérant de la succursale de Luxembourg;
- que les démissions de Messieurs James Sinclair et Paul Harris en tant que directeurs ont été acceptées avec effet immédiat;
- que Messieurs John Capuano, John Gilmore et Bill Moran ont été nommés directeurs de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12497/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**EIFAN (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme,
(anc. EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 28.424.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 533, fol. 100, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2000.

Pour EIFAN (HOLDINGS) S.A.

A. Nightingale

Administrateur-délégué

(12500/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ESTELLE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.090.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société ESTELLE INVESTMENT S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en date du 26 janvier 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société ESTELLE INVESTMENT S.A.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12503/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINOBLIG S.A. & CIE, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.888.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1999, le mandat du commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg, a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour FINOBLIG S.A. ET CIE, Société en commandite par actions

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12530/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ERIDAN S.A. - Soparfi, Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.851.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12501/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ERIDAN S.A. - Soparfi, Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 31.851.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12502/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EURIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.929.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour EURIMAR S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(12504/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN AIRLINES HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.048.

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN AIRLINES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 792 du 25 octobre 1999, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille cinq cents (6.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- modification de la dénomination de la société qui passe de EUROPEAN AIRLINES HOLDING S.A., à EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.

- modification de l'article 1^{er} premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante

«**Art. 1^{er}. 1^{er} paragraphe.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de EUROPEAN AIRLINES HOLDING S.A., en EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2000, vol. 847, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(12509/239/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(12510/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EURONET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 67.103.

Les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 533, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

(12507/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EURONET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 67.103.

Les bilan et comptes de pertes et profits au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 533, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

(12508/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FIMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.

R. C. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12521/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EURO-MATériaux S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2214 Luxemburg, 5, rue Nennig.
H. R. Luxemburg B 30.051.

Im Jahre zweitausend, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EURO-MATériaux S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 30.051, mit Sitz in L-2214 Luxemburg, 5, rue Nennig.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean Seckler am 16. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 187 vom 7. Juli 1989. Die Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean Seckler:

- am 14. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 140 vom 28. April 1990;
- am 11. Oktober 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 125 vom 14. März 1991;
- am 4. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 40 vom 4. Februar 1991;
- am 26. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 242 vom 25. Mai 1993;
- am 3. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 280 vom 10. Juni 1993;
- am 24. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 592 vom 13. Dezember 1993;
- am 9. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 162 vom 8. April 1995;
- am 22. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 222 vom 3. Mai 1996;
- am 1. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 864 vom 18. November 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc F. Decker, Ingenieur, wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Lucien Hardt, Direktor, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Jesus Bueno, Privatbeamter, wohnhaft in Reuland.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. - Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 14.400 Aktien, welches des Gesamtkapital darstellen, vertreten sind und dass demgemäss die Generalversammlung rechtmässig über nachfolgende Tagesordnung beschliessen kann.

IV. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um achthunderttausend Franken (800.000,- Fr.), um es von seinem jetzigen Betrag von vierzehn Millionen vierhunderttausend Franken (14.400.000,- Fr.) auf fünfzehn Millionen zweihunderttausend Franken (15.200.000,- Fr.) zu bringen, durch die Schaffung und Emission von achthundert (800) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Franken (1.000,- Fr.), die dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen. Die Erhöhung findet im Rahmen des Beitritts des neuen Schweizer Mitgliedes GETAZ ROMANG S.A. statt.

2. Verzicht der bisherigen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht der neuen Aktien.

3. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

4. Entsprechende Änderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um achthunderttausend Franken (800.000,- Fr.) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierzehn Millionen vierhunderttausend Franken (14.400.000,- Fr.) auf fünfzehn Millionen zweihunderttausend Franken (15.200.000,- Fr.) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von achthundert (800) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die acht hundert (800) neuen Aktien werden durch die Gesellschaft Schweizer Rechts GETAZ ROMANG S.A., mit Sitz in CH-1800 Vevey, 14, avenue Reller (Schweiz), hier rechtmässig vertreten durch Herrn Hermann Fluckiger, delegiertes Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in CH-1822 Chernex, 10, Chemin des Marais (Schweiz), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, nach Verzicht der Zeichnungsrechte sämtlicher anderer Gesellschafter gezeichnet und voll einbezahlt, sodass die Summe von achthunderttausend Franken (800.000,- Fr.) der Gesellschaft EURO-MATériaux S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorerwähnten Kapitalerhöhung beschliesst die Generalversammlung Artikel drei Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen zweihunderttausend Franken (15.200.000,- Fr.) und ist eingeteilt in fünfzehntausendzweihundert (15.200) Aktien von jeweils eintausend Franken (1.000,- Fr.)»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreissigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Decker, L. Hardt, J. Bueno, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2000, vol. 508, fol. 76, case 7. – Reçu 8.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. Februar 2000.

J. Seckler.

(12505/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2214 Luxembourg, 5, rue Nennig.

R. C. Luxembourg B 30.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12506/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(12511/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(12512/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(12513/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.
VECO TRUST S.A.

Signature

(12514/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FIMBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.179.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
du 6 juillet 1999*

Acceptation des démissions des deux Administrateurs, Messieurs Patrick Laverny et Olivier Cizeron. L'assemblée décide de leur donner décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur François Sinner. L'assemblée décide de lui donner décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Messieurs Norbert Schmitz et Norbert Werner, Administrateurs en remplacement des anciens. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de 2004.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes, en remplacement du précédent. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2004.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Acceptation, à partir de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, de convertir la devise du capital en euros au lieu de l'écu.

Acceptation de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.

Pour la société FIMBERT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12522/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**FINACAP HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FINACAP S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 9.516.

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINACAP S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 9.516,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 1971, publié au Mémorial C, numéro 113 du 11 août 1971,

les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, préqualifié, en date du 14 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 276 du 30 juillet 1986.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la raison sociale en FINACAP HOLDING S.A.

Modification de l'article 1^{er} des statuts y afférent;

2) Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée.

Modification de l'article 1^{er} des statuts y afférent;

3) Suppression de l'article 7 des statuts. Renumérotation des articles 8 à 12.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en FINACAP HOLDING S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. - 1^{er} alinéa.** - Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de FINACAP HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée de vie de la société en durée illimitée, de sorte que l'article premier (1^{er}) - troisième (3^{ème}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} - 3^{ème} alinéa.** La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article sept (7) des statuts, de sorte que les articles huit (8) à quatorze (14) des statuts sont renumérotés de sept (7) à treize (13).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2000, vol. 856, fol. 87, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2000.

F. Kessler.

(12523/219/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**FINACAP HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FINACAP S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 9.516.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-alzette, en date du 17 février 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2000.

F. Kessler.

(12524/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

**TECHNOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. ETT, EUROPEENNE TELEPHONIE TRADING, S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

L'an deux mille, le dix janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

TECHNOMEX TRADING LTD, Nicosia, succursale di Paradisio, ayant son siège social à Ch-6900 Paradisio, Via Geretta 6,

ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 décembre 1999,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle EUROPEENNE TELEPHONIE TRADING, S.à r.l., en abrégé ETT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 22 mars 1999, numéro 192. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 1999, non encore publié.

L'associé a prié le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la société de EUROPEENNE TELEPHONIE TRADING, S.à r.l. en abrégé ETT, S.à r.l. en TECHNOTEL, S.à r.l.

L'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de TECHNOTEL, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 janvier 2000, vol. 412, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2000.

E. Schroeder.

(12515/228/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

TECHNOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2000.

E. Schroeder.

(12516/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.112.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12517/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.112.

Tenue à Luxembourg le 8 avril 1999

L'assemblée était ouverte à 14.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel.

Le président a désigné comme secrétaire Melle Corinne Néré demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu Melle Dawn E. Shand demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED (Isle of Man), a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 14.15 heures.

S. W. Baker	C. Néré	D. E. Shand
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12518/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.112.

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le 22 octobre à 14.00 heures s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAIRCROSS S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.112.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Melle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Melle Dawn Shand, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Il résulte de ladite liste de présence que 1.250 actions sur 1.250 sont représentées.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. que l'assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1998

2. approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1998

3. affectation du résultat pour l'exercice au 31 décembre 1998

4. décharge au et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

5. acceptation de la démission de Monsieur Anthony John Nightingale de sa fonction d'administrateur et la décharge de son mandat d'administrateur.

6. acceptation de la nomination de Mademoiselle Corinne Néré dans la fonction d'administrateur.

7. décharge des mandats des administrateurs

8. divers

II. que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 décembre 1998

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reporter la perte aux comptes de l'année 1999

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à AUDILUX LIMITED (Isle of Man), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période et de renouveler le mandat pour l'année au 31 décembre 1999.

Quatrième résolution

La démission de Monsieur Anthony John Nightingale de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 1999 est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée.

Cinquième résolution

La nomination, en tant qu'administrateur de Mademoiselle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 1999 est acceptée.

Suite aux changements définis sous les points 1 et 2, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante:

- Simon W Baker,
- Dawn E Shand,
- Corinne Néré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucun actionnaire ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants mentionnés à la liste de présence ainsi que le bureau ont signé le présent procès-verbal.

S. W. Baker C. Néré D. E. Shand
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12519/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINALITY FINANCE & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2000

Les nominations de MM. Benoît Georis, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor en tant qu'administrateurs de la société FINALITY FINANCE AND CO. S.A. sont acceptées en remplacement des mandats d'administrateurs de M. Emile Wirtz, de la société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION.

La nomination de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société FINALITY FINANCE AND CO. S.A. est acceptée en remplacement du mandat de M. Albert Schumacker, demeurant à Luxembourg.

Le siège social de la société FINALITY FINANCE AND CO S.A. est transféré au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait
E. Brouillet

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12525/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINANCE SERVICE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.517.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société FINANCE SERVICE S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en date du 1^{er} février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société FINANCE SERVICE S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12526/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A., Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette.
H. R. Luxemburg B 1.020*Niederschrift der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft am 31. Januar 2000*

Am 31. Januar 2000, um 14.00 Uhr, haben sich die Aktieninhaber der Gesellschaft FERROKNEPPER BUDERUS S.A. in einer außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz in Esch-sur-Alzette, Luxemburg, zusammengefunden.

Als Vorsitzender der Versammlung wurde Herr Reinhard Engel, Geschäftsführer, wohnhaft in D-76646 Bruchsal/Bundesrepublik Deutschland, bestimmt und beauftragt das Büro der Versammlung aufzustellen.

Der Vorsitzende ernennt als Schriftführer Herrn Klaus Brüggemann, Betriebswirt, wohnhaft in D-35578 Wetzlar/Bundesrepublik Deutschland.

Die Versammlung wählt als Stimmenzähler Herrn Heribert Peters, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-35039 Marburg/Bundesrepublik Deutschland, und Herrn Roland Weymann, Assessor, wohnhaft in D-35039 Marburg/Bundesrepublik Deutschland.

Der Vorsitzende stellt fest:

A) dass die anwesenden und vertretenen Aktieninhaber bestätigen, dass die Versammlung rechtmäßig einberufen wurde und dass sie über die Punkte der Tagesordnung entscheiden können,

B) dass das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten ist, so dass auf die üblichen Einberufungen verzichtet werden konnte. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre erkennen an, dass sie rechtmäßig zusammengerufen wurden und dass sie Kenntnis von der Tagesordnung haben, die ihnen im voraus mitgeteilt wurde,

C) dass diese Versammlung, in welcher die Gesamtzahl der Aktien der Gesellschaft FERROKNEPPER BUDERUS S.A. vertreten ist, ordentlich einberufen wurde und befugt ist, über alle Punkte der Tagesordnung zu entscheiden,

D) dass die hier anwesenden und vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, die sie besitzen oder vertreten in der Anwesenheitsliste aufgezählt sind. Diese Liste wird von den hier anwesenden Aktionären sowie von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und von den Mitgliedern des Büros unterschrieben werden,

E) dass die Tagesordnung der Versammlung die folgende ist:

Umstellung des Gesellschaftskapitals auf Euro und Erhöhung des Gesellschaftskapitals auf den Betrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (€ 750.000,-)

Die Generalversammlung fasst, nachdem sie über den Tagesordnungspunkt beraten hat, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Umstellung des Kapitals der Gesellschaft von dreißig Millionen Luxemburger Franken (LUF 30.000.000,-) auf siebenhundertdreiundvierzigtausendsechshundertachtzig Komma siebenundfünfzig Euro (EUR 743.680,57), sowie im Rahmen dieser Umstellung eine Kapitalerhöhung über sechstausenddreihundertneunzehn Komma dreiundvierzig Euro (EUR 6.319,43) um das Gesellschaftskapital auf siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-) festzusetzen. Diese Kapitalerhöhung wird dem Gewinnvortrag von sechshundertsiebenundsechzigtausendachtundsiebzig Luxemburger Franken (LUF 667.078,-) entnommen, welcher sich somit nur noch auf vierhundertzwölftausendeinhundertdreiundfünfzig Luxemburger Franken (LUF 412.153,-) beläuft.

Art. 5 der Satzungen der Gesellschaft lautet somit ab sofort wie folgt:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-), eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien ohne Nennwert.»

Esch-sur-Alzette, den 31. Januar 2000.

Unterschrift
Vorsitzender

Unterschrift
Schriftführer

Unterschrift
Stimmzähler

Unterschrift
Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12520/257/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINANCE & VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.980.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société FINANCE & VENTURES S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en date du 19 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société FINANCE & VENTURES S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12527/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.924.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 1999

Les mandats des Administrateurs de Messieurs Michel G. Haddad, Antoine G. Haddad, Peter N. Otter, Herman J. Langenmayr et Jamil B. Mansour et du Commissaire aux Comptes DEBELUX AUDIT S.A. (MAZARS & GUERARD) sont reconduits pour une nouvelle durée d'un an.

Pour la société
FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12528/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINMEDIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.697.

Société constituée le 23 janvier 1996 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 186 du 13 avril 1996.

Le domicile de la société FINMEDIA S.A., établi au 32, rue A. Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 23 février 2000.
Luxembourg, le 23 février 2000.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12529/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.857.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société FINSIGN S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société FINSIGN S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12532/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.857.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 14 février 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission d'un administrateur, M. Jean Hoffmann et nomme en son remplacement Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch, 32, route d'Arlon.
2. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Mme Catherine Calvi, demeurant à L-Bascharage, 8A, rue du Ruisseau.
3. Décharge spéciale est accordée à l'administrateur et au commissaire sortant pour leurs mandats et gestion jusqu'à ce jour.
4. L'adresse du siège social est transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12531/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FIVE ARROWS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 46.974.

In the year two thousand, on the twenty-sixth of January.
Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) FIVE ARROWS FUND MANAGEMENT S.A., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, RC Luxembourg B number 46.974, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing at Luxembourg, on March 10, 1994, published in the Mémorial C number 243 on June 20, 1994, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Camille Hellinckx on September 30, 1997, published in the Mémorial C number 7 on January 5, 1998, and by deed of the undersigned notary on March 12, 1999, published in the Mémorial C number 460 of June 17, 1999,

with a corporate capital of one hundred thousand pound sterling (100,000.- £).

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I. - That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

II. - That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda.

III. - That the agenda reads as follows:

1. - Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. - Appointment of the private limited company A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. with its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, represented by its manager, Mr André Wilwert, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. - Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

4. - Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator the private limited company A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. with its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, represented by its manager, Mr André Wilwert.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The general meeting gives full discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated to about twenty-five thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 6,600,000.- LUF.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIVE ARROWS FUND MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, RC Luxembourg B numéro 46.974, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 243 du 20 juin 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 7 du 5 janvier 1998, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 460 du 17 juin 1999,

avec un capital social de cent mille livres sterling (100.000,- £).

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

II. - Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. - Nomination de la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, représentée par son gérant, M. André Wilwert, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915.

3. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représentée par son gérant, Monsieur André Wilwert.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 6.600.000,- LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2000, vol. 508, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12534/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.315.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler

Le Notaire

(12533/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FONTAINBLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.232.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société FONTAINBLEU S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société FONTAINBLEU S.A.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12535/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

F.P. BODET CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 17, rue du fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 63.824.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 5 février 2000,
qui a été enregistré à Luxembourg en date du 18 février dernier*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2000, les associés de la société à responsabilité limitée F.P. BODET CONSTRUCTION, S.à r.l., ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

I) Monsieur Antonio Faria Pedro, demeurant à L-3265 Bettembourg, 23, op Fackenacker, cède et transporte les 255 (deux cent cinquante-cinq) parts sociales qu'il détient dans la société F.P BODET CONSTRUCTION, S.à r.l. pour le prix de 500.000 (cinq cent mille) francs à Monsieur João Pedro da Silva Fernandes, contre-maître, demeurant à L-2339 Mondercange, 7, rue Thinnes.

Le cessionnaire préqualifié sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales à lui cédées et aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts sociales présentement cédées.

II) Suite à la cession des parts, dont question ci-avant, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts se trouve modifiée comme suit:

«Monsieur João Pedro da Silva Fernandes, contre-maître, demeurant à L-2339 Mondercange, 7, rue Thinnes, quatre cent soixante-quinze parts sociales 475

Monsieur Maurice Bodet, gérant d'entreprise, demeurant à B-5555 Graide, 22, rue de la Violette, vingt-cinq parts sociales 25

J. P. da Silva Fernandes
Gérant Associé

(12536/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

FULLSTEEL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.833.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société FULLSTEEL TRADING S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société FULLSTEEL TRADING S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12538/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GREENDOWN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 68.293.

L'an deux mille, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit néerlandais GREENDOWN (HOLLAND) B.V., ayant son siège social à Rotterdam, inscrite au Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Rotterdam en de Beneden-Maas sous le numéro 24128179 (Pays-Bas),

ici représentée par Monsieur Georges Thinnes, employé privé, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Rotterdam, le 14 janvier 2000.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée GREENDOWN LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R. C. Luxembourg section B numéro 68.293, a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 276 du 21 avril 1999;

- que le capital social est fixé à cinquante mille florins (50.000,- NLG), représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent florins (100,- NLG) chacune;

- que la comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la première phrase de l'article cinq des statuts est modifiée et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Thinnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2000, vol. 508, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12544/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GREENDOWN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Winhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 68.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12545/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

G.A.C. TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.209.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société G.A.C. TRUST HOLDING S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société G.A.C. TRUST HOLDING S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12539/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GERMIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.217.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société GERMIN INVEST S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société GERMIN INVEST S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12542/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GERMIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.217.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 14 février 2000, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de deux administrateurs, M. Jean Hoffmann et Monsieur Marc Koeune, et nomme en leurs remplacement:

Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch, 32, route d'Arlon, Mlle Angela Cinarelli, demeurant à Luxembourg, 28, rue Beethoven.

2. Décharge spéciale est accordée à l'administrateur et au commissaire sortant pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

3. L'adresse du siège social est transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12541/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GENAVIA S.A., LUXEMBOURG GENERAL AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12540/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.449.

L'an deux mille, le quinze février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 44.449,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 447 du 30 septembre 1993,

les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 251 du 24 mai 1997,
- en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C numéro 459 du 25 juin 1998,
- en date du 17 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 649 du 14 septembre 1998,
- en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 147 du 8 mars 1999 et
- en date du 13 octobre 1999, non encore publié.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille trois cent cinquante actions (15.350) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions trois cent cinquante mille francs français (FRF 15.350.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-) pour le ramener de quinze millions trois cent cinquante mille francs français (FRF 15.350.000,-) à dix millions trois cent cinquante mille francs

français (FRF 10.350.000,-), par voie d'annulation de cinq mille actions (5.000) numérotées de 1 à 5000 et de rembourser à chacune des cinq mille actions (5.000 actions) une somme de mille francs français (FRF 1.000,-) à Jean-Marc Merlin.

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts. (Suppression du capital autorisé).

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social à concurrence de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-) pour le ramener de quinze millions trois cent cinquante mille francs français (FRF 15.350.000,-) à dix millions trois cent cinquante mille francs français (FRF 10.350.000,-), par voie d'annulation de cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

L'assemblée décide que les actions portant les numéros 1 à 5.000 sont à annuler. Cette réduction est effectuée moyennant le remboursement de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-) à Monsieur Jean-Marc Merlin, demeurant à F-75007 Paris, 7, Avenue Coquelin, détenteurs des actions annulées.

L'assemblée prend acte que suivant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés le remboursement à un actionnaire ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication de ce procès-verbal au Mémorial. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créanciers le prédit délai n'est pas à respecter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. - 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions trois cent cinquante mille francs français (FRF 10.350.000,-), représenté par dix mille trois cent cinquante (10.350) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.»

Les alinéas 4 à 7 du capital autorisé sont supprimés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2000, vol. 856, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2000.

F. Kessler.

(12547/219/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.449.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 février 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2000.

F. Kessler.

(12548/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GLOBAL CONCEPT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1222 Luxemburg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 50.408.

AUSZUG

Es erhellt aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 22. Februar 2000, eingetragen in Luxemburg, am 23. Februar 2000, Band 534, Blatt 5, Fach 4,

daß Herr Rudy Stranen als Verwaltungsratsmitglied rücktritt und daß ihm per Spezialvotum Entlastung für die Dauer seines Mandates erteilt wurde;

daß Frau Christina de Almeida, Direktionsassistentin, wohnhaft in Itzig als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt wurde;

daß Herr Carlo Dax, Treuhandgeschäftsführer, wohnhaft in Hesperingen, in seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrats bekräftigt wurde.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Den 24. Februar 2000.

Unterschrift.

(12543/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.235.

In the year two thousand, on the fourth of February.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company HARMONIE S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B number 68.235, incorporated under the denomination of HARMONIE GROUPE S.A., by deed of the undersigned notary on the 30th of December 1998, published in the Mémorial C number 261 of the 15th of April 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

on the 22nd of February 1999, published in the Mémorial C number 385 of the 28th of May 1999;

on the 18th of March 1999, published in the Mémorial C number 459 of the 17th of June 1999;

on the 29th of April 1999, published in the Mémorial C number 582 of the 28th of July 1999;

on the 4th of June 1999, containing the changement of the denomination in HARMONIE S.A., published in the Mémorial C number 648 of the 26th of August 1999;

on the 25th of June 1999, published in the Mémorial C number 700 of the 21st of September 1999;

on the 7th of September 1999, published in the Mémorial C number 874 of the 20th of November 1999;

on the 22nd of October 1999, published in the Mémorial C number 16 of the 6th of January 2000.

The meeting is presided by Mr Dennis Bosje, director, residing at Steinfort.

The chairman appoints as secretary Mrs Sandra Manti-Marteaux, private employee, residing at Terville (France).

The meeting elects as scrutineer Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Waiving of the delays and formalities of the convocation.
2. Approval of the accounts on December 31, 1998 and carryforward of the results.
3. Discharge to the directors and the auditor.
4. Increase of the capital by the issue of 300,000 new shares with a nominal value of 10.- USD each.
5. Acceptance of the subscription of the totality of the new shares by the company BIOMERIEUX ALLIANCE S.A. and consequently waiving of the preferential subscription right.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the delays and formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to approve the annual financial report as per December 31, 1998 and to carry forward the results.

Third resolution

The meeting gives discharge to the Board of Directors and the statutory auditor for their duties to December 31, 1998.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital by three million US dollars (3,000,000.- USD), so as to raise it from its present amount of forty-one million two hundred and ninety thousand US dollars (41,290,000.- USD) up to forty-four million two hundred and ninety thousand US dollars (44,290,000.- USD), by the creation and the issuance of three hundred thousand (300,000) new shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The other shareholders having waived their preferential subscription right, the three hundred thousand (300,000) new shares have been subscribed by the company BIOMERIEUX ALLIANCE S.A., having its registered office at F-69280 Marcy l'Etoile, Chemin de l'Orne (France).

The sum of three million US dollars (3,000,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation HARMONIE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Fifth resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at forty-four million two hundred and ninety thousand US dollars (44,290,000.- USD), represented by four million four hundred and twenty-nine thousand (4.429.000) shares of a par value of ten US dollars (10.- USD) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at one million three hundred and forty-five thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital is evaluated at 123,000,000.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quatre février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONIE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, RC Luxembourg B numéro 68.235, constituée sous la dénomination de HARMONIE GROUPE suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C numéro 385 du 28 mai 1999;

en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 459 du 17 juin 1999;

en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 582 du 28 juillet 1999;

en date du 4 juin 1999, contenant changement de la dénomination en HARMONIE S.A., publié au Mémorial C numéro 648 du 26 août 1999;

en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 700 du 21 septembre 1999;

en date du 7 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 874 du 20 novembre 1999;

en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 16 du 6 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfeld.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra Manti-Marteaux, employée privée, demeurant à Terville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 1998 et report du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Augmentation du capital social par la création de 300.000 actions nouvelles de USD 10,- chacune.
5. Acceptation de la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société BIOMERIEUX ALLIANCE S.A. et par conséquent renonciation au droit de souscription préférentiel.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes au 31 décembre 1998 et de reporter à nouveau les résultats.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de quarante et un millions deux cent quatre-vingt-dix mille dollars US (41.290.000.- USD) à quarante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille dollars US (44.290.000.- USD), par la création et l'émission de trois cent mille (300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et Libération

Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les trois cent mille (300.000) actions nouvelles ont été souscrites par la société BIOMERIEUX ALLIANCE S.A., ayant son siège social à F-69280 Marcy l'Etoile, Chemin de l'Orne (France).

La somme de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société HARMONIE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite à la décision qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.- (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille dollars US (44.290.000,- USD), représenté par quatre millions quatre cent vingt-neuf mille (4.429.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à un million trois cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 123.000.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, S. Manti-Marteaux, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2000, vol. 508, fol. 76, case 9. – Reçu 1.230.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12549/231/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12550/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HODINGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.636.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société HODINGH S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société HODINGH S.A.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12555/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GROSSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 21.765.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(12546/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HATHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.039.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12551/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HAUSSMANN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.104.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour HAUSSMANN HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(12552/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HAUSSMANN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.104.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour HAUSSMANN HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(12553/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HTT ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.150.

EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société HTT ENTERPRISE S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société HTT ENTERPRISE S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12558/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HAYKAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.040.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12554/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HOLIVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.677.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12556/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

HORIZON SPORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.534.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à
Luxembourg en date du 28 septembre 1999 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire SAROSA INVESTMENTS LTD de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société KEVIN MANAGEMENT S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour HORIZON SPORT FINANCE S.A.
CFT TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12557/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

IDE INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 48.670.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour la société

IDE INVESTMENT TRUST S.A.
MERITANORDBANKEN LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signature

(12559/036/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ILS HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.079

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12560/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ILS HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.079

Extrait de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 6 décembre 1999

Sont nommés administrateurs de la société pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 31 décembre 1999:

- 1) Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 3) Madame Michèle Eisenhuth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour la même période:

Monsieur Michel Federspiel, demeurant à Luxembourg.
Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour ILS HOLDING S.A.
Signature
Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12561/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INTERNATIONAL PETROCHEMICAL ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

*J. Seckler
Le Notaire*

(12568/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

IMMOGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.250.

L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOGOLF S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 42.250, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 130 du 26 mars 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gernot Kos, employé privé, demeurant à Moutfort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Suppression de la valeur nominale des actions.
2. - Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 3.998.926,- francs, pour le ramener de son montant actuel de 6.500.000,- francs à 2.501.074,- francs, par remboursement aux actionnaires et sans annulation d'actions.
3. - Conversion du capital social de 2.501.074,- frs. en 62.000,- euros.
4. - Remplacement des 1.000 actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 62.000,- euros soit représenté par 400 actions d'une valeur nominale de 155,- euros, chacune entièrement libérée.
5. - Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentatives du capital social de six millions cinq cent mille francs (6.500.000,- frs.).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-six francs (3.998.926,- frs.), pour le ramener de son montant actuel de six millions cinq cent mille francs (6.500.000,- frs.) à deux millions cinq cent un mille soixante-quatorze francs (2.501.074,- frs.).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-six francs (3.998.926,- frs.) aux actionnaires, sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de deux millions cinq cent un mille soixante-quatorze francs (2.501.074,- frs.) en soixante-deux mille euros (62.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à trente mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Becker, G. Kos, T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2000, vol. 508, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Seckler.

(12562/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

IMMOGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 42.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12563/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INTERNATIONAL MERIDIANE FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12566/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INTERNATIONAL MERIDIANE FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 40.154.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(12567/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INTERSTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.107.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société INTERSTATE INVESTMENT S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société INTERSTATE INVESTMENT S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12564/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 73.396.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2000 accepte la démission de Monsieur Norbert Miny en sa fonction d'administrateur.

Elle lui donne pleine et entière décharge.

Avec effet à ce jour le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Paul Periot, directeur, demeurant à F-57570 Berg sur Moselle;

Monsieur Bernard Amberg, manager, demeurant à Metz;

Madame Josette Paulette Simon, directrice technique, demeurant à F-57640 Servigny les Sainte Barbe.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12565/514/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.869.

—
EXTRAIT

Par lettre recommandée adressée le 10 février 2000 à la société JULIETTE INVEST S.A., dont le siège social a été transféré à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en date du 14 février 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société JULIETTE INVEST S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12573/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INTERNATIONAL SPONSORING FINANCE AND CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 64.577.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour INTERNATIONAL SPONSORING
FINANCE AND CONSULTING S.A.
COMPAGNIE D'ETUDE ET
DE CONSEIL S.A.

Signature

(12569/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 21.776.

L'an deux mille, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue des Muguets, (RC Luxembourg B. numéro 21.776), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 1984, publié au Mémorial C numéro 232 du 30 août 1984 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 18 février 1986, publié au Mémorial C numéro 125 du 16 mai 1986, suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 11 août 1993, publié au Mémorial C numéro 489 du 19 octobre 1993, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 août 1995, publié au Mémorial C numéro 564 du 4 novembre 1995, suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 191 du 30 mars 1998, suivant acte reçu par le notaire prénommé Tom Metzler, en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 739 du 13 octobre 1998, suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 429 du 9 juin 1999, suivant acte reçu par le notaire prénommé Alex Weber, en date du 23 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 503 du 1^{er} juillet 1999, suivant acte reçu par le prénommé notaire Jean Seckler, en date du 31 décembre 1999, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Guy Castegnaro, avocat, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne Calteux, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne Lambé, juriste, demeurant à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Réduction du capital social à concurrence de cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois (59.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de soixante et un millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (61.778.000,- LUF) à deux millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (2.778.000,- LUF) par annulation de cinquante-neuf mille (59.000) actions.

2. - Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires, présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois (59.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de soixante et un millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (61.778.000,- LUF) à deux millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (2.778.000,- LUF) par annulation de cinquante-neuf mille (59.000) actions.

L'actionnaire dont les actions sont annulées consent expressément à ce que l'annulation des actions ne se fasse pas proportionnellement à la participation des actionnaires dans la société et accepte que seules ses actions soient annulées.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (2.778.000,- LUF) représenté par deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions chacune entièrement libérée sans désignation de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castegnaro, C. Calteux, A. Lambé, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2000, vol. 508, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12570/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 21.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12571/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

JEERADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 février 2000.

J. Seckler

Le Notaire

(12572/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

KHATHAL S.A., Société Anonyme,

(anc. KHATHAL S.A.H., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 55.450.

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KHATHAL S.A.H., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, R.C. Luxembourg section B numéro 55.450 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 490 du 1^{er} octobre 1996, avec un capital social de quinze millions de francs (15.000.000,- frs.), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- frs.) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dolphe Kutter, chimiste, demeurant à Moutfort.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur John Thoma, biochimiste, demeurant à Bourglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Hastert, chimiste, demeurant à Girst.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante avec effet au 1^{er} janvier 2000:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante avec effet au 1^{er} janvier 2000:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Kutter, J. Thoma, F. Hastert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2000, vol. 508, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2000.

J. Seckler.

(12576/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

KHATHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 55.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12577/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.